

Au lendemain de l'émeute de 1849 Une lettre de Mgr Bourget à Mgr Turgeon

Léon Pouliot, s.j.

Volume 9, Number 1, juin 1955

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/301697ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/301697ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Institut d'histoire de l'Amérique française

ISSN

0035-2357 (print)

1492-1383 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this document

Pouliot, L. (1955). Au lendemain de l'émeute de 1849 : une lettre de Mgr Bourget à Mgr Turgeon. *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 9(1), 116–119. <https://doi.org/10.7202/301697ar>

II

AU LENDEMAIN DE L'ÉMEUTE DE 1849

Une lettre de Mgr Bourget à Mgr Turgeon

Au lendemain de l'émeute de 1849, réponse des tories à la loi indemnisant les victimes des soulèvements de 1837-1838, Mgr Signay, archevêque de Québec, crut bon d'adresser un mot de sympathie à Lord Elgin et de le rassurer sur la parfaite loyauté de son clergé. De plus, il engageait ses prêtres à faire signer pareilles adresses dans les campagnes; et pour leur faciliter la besogne, il leur offrait un modèle. Quant au clergé, il ferait connaître ses sentiments au Gouverneur dans un document séparé.¹

En communiquant ces dispositions à Mgr Bourget, Mgr Turgeon, coadjuteur de Québec, espérait qu'on adopterait la même ligne de conduite à Montréal. Mgr Bourget n'avait pas attendu la suggestion de Québec pour agir. Mais dans sa pensée,

² Marie Tremaine, *A Bibliography of Canadian imprints 1751-1800*. (Toronto, University press, 1952), 3.

¹ *Mandements des évêques de Québec*, III: 537-542.

et il avait raison, le clergé de Montréal devait être plus discret que celui de Québec dans la manifestation de ses sentiments. C'est le sens de la lettre à Mgr Turgeon qui est du 2 mai² et que nous publions ici :

Le lendemain de l'incendie de la Maison du Parlement, le clergé de la ville, avec un assez bon nombre de prêtres de la campagne, s'est présenté à l'Hôtel du Gouvernement pour exprimer à S. Ex. sa profonde douleur des événements de la veille.

Une circulaire s'imprime aujourd'hui pour recommander aux prêtres de prêcher la paix, et en cas d'insurrection, de maintenir le peuple dans la fidélité au Gouvernement et enfin d'encourager les démonstrations publiques qui vont avoir lieu dans les paroisses.³ En cela nous allons nous confondre avec les meilleurs citoyens qui vont couvrir de leurs noms les requêtes qui vont être adressées à la Reine et à son digne Représentant.

Quant à nous présenter seuls au pied du trône et à Son Excellence, par des pétitions distinctes du peuple, nous pensons que le sort de nos églises et de nos établissements religieux pourrait être par là compromis. Les excès commis ne font que trop connaître ce que peuvent des gens à passion qui n'ont rien à perdre et tout à gagner.

Ceux qui gardent la ville sont loin d'avoir la confiance publique, et si par malheur les deux races en viennent aux mains, il n'y a pas à douter que les Canadiens ne soient fusillés. Car l'on dit ici tout haut que les troupes sont pour les Tories; et des officiers riaient de tout leur cœur quand les œufs pourris des émeutiers couvraient la noble face du Gouverneur.

Quoique ma circulaire au clergé, pour lui donner sa ligne de conduite dans la présente affaire, soit très modérée, l'on m'a cependant représenté qu'elle pourrait bien me coûter fort cher. Mais coûte que coûte, je ne me séparerai pas de mon peuple, aujourd'hui qu'il est dans la ligne de son devoir.

² *AAM. Lettres de Mgr Bourget*, VI: 193-196.

³ *Lettres et Mandements des évêques de Montréal*, II: 66-68. — La circulaire porte la date du 27 avril.

En 1837, le clergé était par devoir, mais sans affection pour le parti tory, qui était alors au timon des affaires. Cette loyauté héroïque, qu'il déploya en se séparant de son bon peuple, alors à un moment de vertige qui l'empêchait d'écouter sa voix, n'a pas été apprécié par lui ⁴ à sa juste valeur, puisqu'il a fait brûler nos églises et a refusé de faire grâce à des coupables pour lesquels l'Evêque de Montréal sollicitait l'indulgence du Gouvernement, quelques jours avant l'exécution des infortunés Cardinal et Duquet.

J'étais au pied de leur potence et je déplorais leur malheur quand un acharné Tory m'apostrophe pour me dire: *est-ce que vous pouvez les plaindre ? — Oh ! oui, de tout mon cœur, lui répondis-je; il est bien à regretter qu'on les ait poussés aux excès qu'ils ont commis.*⁵ A ces mots, il fronce le sourcil et me tourne le dos.

Sur cette terre volcanique, nous ne pouvons guère calculer les événements futurs. Mais il est certain que les tories ont juré de sacrifier corps et biens pour réussir dans leur infernal dessein. Le secours de sympathisants Américains ne leur manquera pas au besoin. Les troupes pourraient bien ne pas tirer sur eux, mais sur nous.

Les Curés qui nous arrivent ici nous assurent que les Tories des Townships qui avoisinent leurs paroisses cheminent par bandes vers la Capitale,⁶ et qu'on ne les voit pas regagner leurs foyers. Une grande partie du H. Canada a des affections bien connues pour l'Union. La Gazette de Montréal décide que définitivement le B. Canada va être Anglais. Ainsi, à notre pauvre peuple de faire tout de bon son paquet pour aller travailler comme un nègre à faire la fortune des Bretons et des Américains qui s'entendent volontiers pour faire de nous des portefaix. Pour ma part, je ne compte guère que sur le secours d'En-Haut pour déconcerter tant de projets iniques qui tendent à anéantir le bon et paisible peuple Canadien.

⁴ i.e. le parti tory, comme l'indique la suite de la phrase.

⁵ Souligné dans le registre.

⁶ Montréal.

Jusqu'ici la bonne Providence a si bien veillé sur lui que pendant les horribles secousses de ces jours derniers, il n'est pas tombé un seul cheveu de sa tête. J'en bénis Dieu et sa bonne et aimable Mère.⁷

Tout ce que je viens d'exposer à V.G. est pour lui faire connaître les raisons que nous aurions ici de ne pas être aussi démonstratifs que le clergé de Québec. Je puis vous assurer toutefois que si les circonstances peuvent nous le permettre, nous nous ferons un bonheur de suivre ses traces.

La crainte et le pessimisme qui se manifestent dans cette lettre reflètent assez bien, croyons-nous, le sentiment des Canadiens français de Montréal, au lendemain de l'émeute de 1849.

Mais le rappel des événements de 1837-1838 a aussi son importance. Par les témoignages des contemporains et par l'analyse des faits, nous connaissons déjà la véritable pensée de Mgr Bourget sur ce sujet. Nous avons aujourd'hui son témoignage direct.

Douze ans après les événements et dans un document qui n'est pas destiné à la publicité, il écrit: *il est bien à regretter qu'on les ait poussés aux excès qu'ils ont commis.*

D'après le contexte grammatical, cette réflexion de Mgr Bourget s'entend directement de Cardinal et de Duquet, victimes de l'instruction de 1838. Avons-nous tort de croire que l'évêque de Montréal pensait la même chose des insurgés de 1837 ?

Léon POULIOT, s.j.

⁷ Dans une lettre qu'il adresse à Mgr Blanchet, évêque de Walla Walla, le 28 avril, Mgr Bourget raconte le trait suivant qu'il regarde comme une protection du ciel: « Les Sœurs Grises n'ont échappé à l'incendie du 25 avril courant, qui a réduit en cendres la Maison du Parlement, que par miracle. Car pendant que de très ferventes prières [se faisaient] dans toutes les salles par 3 ou 400 pauvres, vieillards, femmes âgées, enfants, etc., et au moment où les Sœurs faisaient un vœu pour être préservées de ce terrible embrasement, le vent de la montagne qui poussait les flammes sur la communauté, qui prit plusieurs fois en feu, se jeta sur le Nord-Est tout-à-coup et porta l'incendie sur deux maisons de la rue Craig qui se trouvaient en face du pignon de la Halle. Voilà comme Dieu sauve qui il veut. » *Reg. des Lettres*, VI: 186-190.